



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-026-2016-11

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-25-001 - Arrêté n° 133/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220). (10 pages) Page 3

IDF-2016-11-24-005 - Décision n°16-1280 autorisant la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur du Centre hospitalier Victor Dupouy (3 pages) Page 14

IDF-2016-11-24-004 - Décision n°16-1281 autorisant la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur du GCSMS "Les EHPAD publics du Val de Marne" (3 pages) Page 18

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2016-11-24-018 - Arrêté de proclamation des résultats - élection CROUS 2016 (2 pages) Page 22

IDF-2016-11-22-004 - arrêté rectoral -désignation des assesseurs et scrutateurs - CA CROUS (1 page) Page 25

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-25-001

Arrêté n° 133/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220).

Arrêté n° 133/ARSIDF/LBM/2016

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites
« LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT
(94220).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifié portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Vu le courriel reçu le 20 octobre 2016 de Madame Julie JONTE, représentante légale du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte les démissions de Mesdames Ismahen JDAY, Geneviève ROCHE et de Monsieur Ossama SIDALI de leurs fonctions de biologiste médicaux du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Vu le dossier reçu le 14 novembre 2016 et complétée par courriel le 18 novembre 2016, de Madame Julie JONTE, représentante légale du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), en vue de la modification de son autorisation

administrative préexistante afin de prendre en compte la fermeture du site sis 22, Grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130), et l'ouverture concomitante au public du site sis 19-21, Grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130) ;

Vu l'avis favorable du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Ile-de-France daté du 23 novembre 2016 ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH » est autorisé à fonctionner sous le numéro 94-124, par arrêté n° 115/ARSIDF/LBM/2016 du 4 octobre 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par :

- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5 rue du Port aux Lions 94220 CHARENTON-LE-PONT, agréée sous le n°94-03, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 94 001 889 8**, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-214 sur les quarante sites listés ci-dessous :

- CHARENTON-LE-PONT siège social, site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8
- PARIS
82, avenue de Suffren à PARIS (75015)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 970 2
- PARIS
31, rue d'Auteuil à PARIS (75016)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 971 0
- PARIS
1-3, rue Nicolo à PARIS (75016)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie), immunologie (dosage d'interféron gamma spécifique du complexe *M. tuberculosis*).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 973 6
- PARIS
10, rue de Chaillot à PARIS (75116)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 972 8

- PARIS

1, rue de Chaillot à PARIS (75116)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 122 9

- PONTAULT-COMBAULT

5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6

- ROISSY-EN-BRIE

14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4

- AUBERVILLIERS

20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1

- AUBERVILLIERS

168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9

- AULNAY-SOUS-BOIS

20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7

- LE BOURGET

20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1

- VILLEPINTE

14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4

- LA VARENNE SAINT-HILAIRE
121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT- HILAIRE (94210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9
- FONTENAY-SOUS-BOIS
11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9
- BRY-SUR-MARNE
6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9
- LE PLESSIS-TREVISE
3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8
- BOBIGNY
25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5
- BOBIGNY
Centre Commercial Bobigny 2 – 2, boulevard Maurice Thorez à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3
- NOISY-LE-SEC
92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8
- PARIS
83, rue de l'Ourcq à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 974 4

- VITRY-SUR-SEINE
12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8

- YERRES
29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2

- ATHIS-MONS
16, rue d'Ablon à ATHIS- MONS (91200)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 953 8

- MONTGERON
87, avenue de la République à MONTGERON (91230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0

- DRAVEIL
141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6

- CORBEIL-ESSONNES
28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3

- BRUNOY
3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1

- LA QUEUE-EN-BRIE
19, rue Jean Jaurès à LA QUEUE- EN -BRIE (94510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 206 4

- SAINT-DENIS
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6

- VALENTON
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4

- CHARENTON-LE-PONT
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3

- SAINT-MAURICE
5, rue Edmond Nocard à SAINT- MAURICE (94410)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 236 1

- MAISONS-ALFORT
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5

- MAISONS-ALFORT
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2

- MAISONS-ALFORT
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0

- CHARENTON-LE-PONT
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8

- **PARIS**
26, rue de Meaux à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 751 5

- **BRY-SUR-MARNE**
53, boulevard du Général Galliéni à BRY- SUR- MARNE (94360)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1

- **NOGENT-SUR-MARNE**
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT- SUR- MARNE (94130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4

Les soixante-deux biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels quarante-deux sont associés :

- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Farriddine ABDALLAH, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Hussein AMMAR, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Hélène AUBRY-DAMON, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Frédéric AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Pierre BAGROS, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne BEAUCHAMP-NICOUD, médecin, biologiste médical,
- Madame Christine BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marielle BONNET, médecin, biologiste médical,
- Madame Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical,
- Madame Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Jeanne-Marie CRUCQ, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Isabelle CZERKIEWICZ, médecin, biologiste médical,
- Madame Cécile DE CARVALHO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Robert DOSBAA, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stephan GALATI, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Marc GAUTIER, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Mahmoud-Lane HAJ DARWICH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sarah HENQUET, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Ahmad ISMAIL, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical,

- Monsieur Guillaume JEANNE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sylvie KERISIT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne LE DU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Michèle LEFEBVRE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne LY BEVOUT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Raymonde MAROTTE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Arnaud MAUDRY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Fabienne MAURICE TREBAOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe MORGADO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Myriam NAHMANI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Noémie NICOLAS, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe NOEL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Latifa NOUSSAIR, médecin, biologiste médical,
- Madame Maddalena PARENTI, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne PELLEGRIN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Pascale PIVERT-RAUD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Christine PLAGNARD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Annabelle POTURA, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe RABOUINE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Emma RAPOPORT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Guillaume RECIPON, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne RIQUIER, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Valérie ROBIN, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Myriam ROY, médecin, biologiste médical,
- Madame Isabelle ROZET PIALES, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Kamal SAYAH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Martine SUDRIES, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Khalid TABAOUTI, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne TACHET des COMBES, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « BIOPATH » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Farridine ABDALLAH	2 753	2 753
M. Hussein AMMAR	19 092	19 092
Mme Hélène AUBRY-DAMON	13 799	13 799
Mme Catherine AYMARD	20 276	20 276
M. Frédéric AYMARD	20 276	20 276
M. Pierre BAGROS	56	56
Mme Anne BEAUCHAMP-NICOUD	21 511	21 511
Mme Michèle BERDAH	2	2
Mme Christine BONNEFOY	1	1
Mme Marielle BONNET	38 250	38 250
M. Farid BOUTOUCHENT	1	1
Mme Brigitte COHEN	1	1
Mme Jeanne-Marie CRUCQ	1	1
Mme Cécile DE CARVALHO	3 235	3 235

Mme Alice DUFOUGERAY	1		1
M. Cyril FAUCHER	10 228		10 228
M. Stephan GALATI	4 133		4 133
M. Marc GAUTIER	11 215		11 215
Mme Sophie HASSAN-ABITBOL	26 163		26 163
M. Fabrice HAYOUN	1		1
M. Guillaume JEANNE	27 831		27 831
Mme Julie JONTE	1		1
SPFPL JONTE	1 441 126		1 441 126
Mme Sylvie KERISIT	261		261
Mme Anne LE DU	13 819		13 819
Mme Anne LY-BEVOUT	522		522
SPFPL MAKOM	314 420		314 420
Mme Raymonde MAROTTE	23 356		23 356
M. Arnaud MAUDRY	3 571		3 571
SPFPL MBJ	192 571		192 571
Mme Fabienne MAURICE TREBAOL	1		1
Mme Martine MESGUICH	1		1
M. Philippe MORGADO	1		1
M. Jérôme MOTOL	3 726		3 726
Mme Noémie NICOLAS	2 001		2 001
Mme Pascale PIVERT-RAUD	1		1
Mme Annabelle POTURA	1		1
M. Philippe RABOUINE	1		1
Mme Emma RAPOPORT	601		601
M. Stanislas ROUY	68 421		68 421
Mme Myriam ROY	1		1
Mme Isabelle ROZET PIALES	1		1
M. Kamal SAYAH	1		1
M. Khalid TABAOUTI	1		1
Mme Anne TACHET des COMBES	3 001		3 001
S/Total biologistes médicaux en exercice	2 286 233	72,1 %	2 286 233
SPFPL TARDY, personne morale	92 370		92 370
Mme Marja EL KHOURI	1		1
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	92 371	2,9 %	92 371
M. Eric BIJAOUÏ, tiers porteur	24 993		24 993
SARL MKBA FINANCES, tiers porteur	186 221		186 221
SARL PJP INVESTISSEMENT, tiers porteur	574 608		574 608
Mme Valérie SUERE KISASONDI, tiers porteur	6 956		6 956
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	792 778	25 %	792 778
Total du capital social de la SELAS BIOPATH	3 171 382	100 %	3 171 382

Article 2 : L'arrêté n°115/ARSIDF/LBM/2016 du 4 octobre 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 25 novembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-005

Décision n°16-1280 autorisant la modification des
éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage
intérieur du Centre hospitalier Victor Dupouy

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N° 16-1280

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-14 ainsi que R.5126-1 à R.5126-20 et R.5126-42 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU la décision en date du 2 mars 1959 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le N° H.53 au sein du Centre Hospitalier Victor DUPOUY ;
- VU la décision en date du 20 juillet 2016 ayant autorisé la création de la pharmacie à usage intérieur sous le N° 16-966 au sein du GCS de moyens « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency », exclusivement réservée à l'activité de stérilisation des dispositifs médicaux suivant le procédé vapeur d'eau pour les établissements du GCS :
- le Centre hospitalier Victor DUPOUY d'Argenteuil sis, 69 rue du lieutenant-colonel Prud'hon à Argenteuil (95) ;
 - l'hôpital Simone VEIL (Groupement hospitalier Eaubonne – Montmorency) sis, 1 rue Jean Moulin à Montmorency (95) ;
- VU la demande déposée le 13 juillet 2016 par Monsieur Bertrand MARTIN, directeur de l'établissement, en vue de modifier les éléments figurant dans l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur au sein du Centre hospitalier Victor DUPOUY, sis 69, rue du Lieutenant-Colonel Prud'hon à Argenteuil (95);
- VU le rapport unique, en date du 8 novembre 2016, établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens en date du 24 octobre 2016 ;

CONSIDERANT que les modifications des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur sollicitées consistent en la suppression de l'activité de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier Victor DUPOUY ;

CONSIDERANT les réponses apportées et les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique, notamment : la création de nouveaux locaux sous responsabilité pharmaceutique pour la pré-désinfection et le contrôle des dispositifs médicaux ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier Victor DUPOUY, consistant en la suppression de l'activité de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables.

ARTICLE 2 : La pharmacie à usage intérieur dispose sur son site, sis 69 rue du lieutenant-colonel Prud'hon à Argenteuil (95), pour la mise en œuvre de l'activité de stérilisation portée par la pharmacie à usage intérieur du GCS de moyens « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency » de locaux dédiés, à la pré-désinfection et au contrôle des dispositifs médicaux tels que décrits dans le dossier de la demande :

bâtiment Madeleine BRES, 1^{er} étage :


- zone de pré-désinfection mécanisée pour les dispositifs médicaux du bloc opératoire central : 18 m² ;

bâtiment Léonard de VINCI, sous-sol :

- zone de contrôle pour les dispositifs médicaux stérilisés à destination des unités de soins et du bloc maternité (bâtiment Léonard de VINCI, sous-sol) : 10.31m² ;

les anciens locaux de stérilisation ne sont plus affectés à la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier Victor DUPOUY.

ARTICLE 3 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de 10 demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R. 5126-42 du code de la santé publique.

- 
- ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 5 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 24 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-004

Décision n°16-1281 autorisant la modification des
éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage
intérieur du GCSMS "Les EHPAD publics du Val de
Marne"

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N°16-1281

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-14 ainsi que R.5126-1 à R.5126-20 et R.5126-42 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU la décision N° 15-771 en date du 22 juillet 2015 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur portée par le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Les EHPAD publics du Val de Marne », installée dans les locaux sis 1 à 5, rue du 136^{ème} de ligne à Bry-sur-Marne (94) ;
- VU la demande déposée le 21 juillet 2016 par Monsieur TOURISSEAU, administrateur du GCSMS, en vue de modifier les éléments figurant dans l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur du GCSMS « Les EHPAD publics du Val de Marne » dont le siège social se situe, 73, rue Estienne d'Orves à Fontenay-sous-Bois (94) ;
- VU le rapport d'enquête, en date du 3 octobre 2016, et sa conclusion définitive en date du 15 novembre 2016, établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens en date du 27 octobre 2016 ;
- CONSIDERANT que la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur sollicitées consiste en la desserte de médicaments et dispositifs médicaux stériles d'un EHPAD membre du GCSMS : EHPAD La Fondation Gourlet Bontemps à Le Perreux-sur-Marne (94) ;
- CONSIDERANT les réponses apportées et les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique notamment :
- le recrutement d'un pharmacien soit un total de 2 ETP pharmacien,
 - la mise en fonctionnement de l'automate pour la préparation des doses à administrer en septembre 2015 et le retour d'expérience réalisé ;

DECIDE


ARTICLE 1er : Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur portée par le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Les EHPAD publics du Val de Marne » et située au sein de la Fondation Favier Val-de-Marne sise 1 à 5, rue du 136^{ème} de ligne à Bry-sur-Marne (94), consistant à desservir en médicament, dispositifs médicaux stériles et produits de santé, l'EHPAD La Fondation Bontemps Gourlet à Le Perreux-sur-Marne, membre du GCSMS.

ARTICLE 2 : La pharmacie à usage intérieur dessert :

- La « Fondation Favier Val-de-Marne »
 - Fondation Favier, Bry-sur-Marne
 - Pôle gérontologique, Noisieu
 - Fondation Lepoutre, Nogent-sur-Marne,
 - Résidence d'Amboile, Ormesson-sur-Marne
- Le « Grand Age »
 - MAPA Joseph Franceschi, Alfortville
 - Résidence Bonheur, Alfortville
 - Pôle gérontologique « Raymonde Olivier-Valbouse », Alfortville
- « Les Lilas », Vitry-sur-Seine
- La « Fondation Bontemps Gourlet », Le Perreux-sur-Marne.

ARTICLE 3 : La pharmacie à usage intérieur est installée dans des locaux d'une superficie totale de 160 m², tels que décrits dans le dossier de la demande :

- Zone de réception-décartonnage : 10m²
- Un local de nettoyage des chariots : 5m²
- Un local de stockage des solutés et nutrition : 9.45 m²
- Un local de stockage de médicament et dispositifs médicaux ou DM : 46.8 m²
- Un local dédié à la préparation des doses à administrer, composé d'une zone de déconditionnement, d'une zone de reconditionnement avec automate et d'une zone de contrôle de la production de la PDA : 41.45m²
- Un bureau préparateurs : 17.55 m²
- Un bureau pharmacien : 17.55 m²
- Un couloir d'accès à la salle de stockage des médicaments : 2.2 m².

- 
- ARTICLE 4 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de 10 demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R. 5126-42 du code de la santé publique.
- ARTICLE 5 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 6 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 24 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2016-11-24-018

Arrêté de proclamation des résultats - élection CROUS
2016

DESR-1009

Le recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 1996
modifié relatif à l'élection des représentants
des étudiants aux conseils d'administration du
centre national et des centres régionaux des
œuvres universitaires et scolaires, notamment
son article 19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 septembre 2016
fixant les dates des élections des
représentants des étudiants aux conseils
d'administration des centres régionaux des
œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ;

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2016 fixant
la composition de la commission électorale ;

Vu l'arrêté rectoral du 21 octobre 2016 fixant
la date des élections des représentants
étudiants au conseil d'administration du
CROUS ;

Vu l'arrêté rectoral du 14 novembre 2016
relatif aux quatre listes enregistrées pour
l'élection du 23 novembre 2016 des
représentants étudiants au conseil
d'administration du CROUS de Versailles ;

Vu l'arrêté rectoral du 14 novembre 2016
relatif aux bureaux et sections de vote mis en
place le 23 novembre 2016 pour les élections
des représentants étudiants au CROUS de
l'académie de Versailles ;

Vu l'arrêté rectoral du 22 novembre 2016
désignant les scrutateurs et assesseurs,
représentants des listes en présence ;

Vu les procès-verbaux établis par les bureaux
de vote à la suite du scrutin du 23 novembre
2016.

Nombre d'étudiants inscrits dans l'académie de Versailles : 174 748

Nombre de votants inscrits dans l'académie de Versailles : 8 356

Bulletins nuls : 177

Suffrages exprimés : 8 179

Nombre de sièges à pourvoir : 7

Quotient électoral : 1 668

Taux de participation : 4,78 %

LISTES	Nombre de voix obtenues	% des suffrages exprimés par liste	Nombre de sièges attribués directement	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Total des sièges attribués
BOUGE TON CROUS Avec la FAPS, FAX, Fédération UCP et Interassos UVSQ	3352	40.98	2	1	3
UNEF le syndicat étudiant & associations étudiantes FACE AUX GALERES, UN VOTE POUR S'EXPRIMER, DES ÉLU.E.S A PROXIMITÉ, UN SYNDICAT POUR AGIR : UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR TOU.TE.S	3112	38.05	2	1	3
CROUS me, l'm an engineer	884	10.81	0	1	1
UNI : pour la défense des classes moyennes	831	10.16	0	0	0

ARRETE

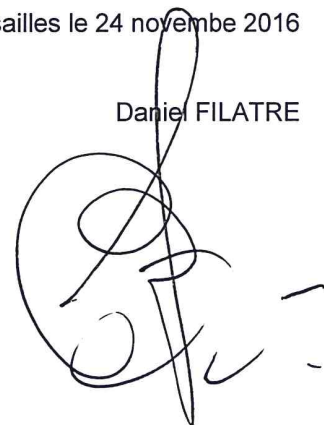
Article 1 : Sont proclamés élus :

LISTES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUGE TON CROUS Avec la FAPS, FAX, Fédération UCP et Interassos UVSQ	1/ Laura Patard 2/ Gabriel De Berranger 3/ Sabrina Cherki	1/ Matias Ramirez 2/ Quitterie Lajouanie 3/ Amir Belarif
UNEF le syndicat étudiant & associations étudiantes FACE AUX GALERES, UN VOTE POUR S'EXPRIMER, DES ÉLU.E.S A PROXIMITÉ, UN SYNDICAT POUR AGIR : UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR TOU.TE.S	1/ Ivan Dementhon 2/ Maayane Pralus 3/ Naim Shili	1/ Danae Delaure 2/ Joshua Motte 3/ Lola Fitoussi
CROUS me, l'm an engineer	1/ Thoma Boulais	1/ Tiphaine Huet

Article 2 : Le Secrétaire général de l'académie de Versailles et le Directeur du CROUS de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles le 24 novembre 2016

Daniel FILATRE



Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2016-11-22-004

arrêté rectoral -désignation des assesseurs et scrutateurs -
CA CROUS

DESR - 1008

Le recteur de l'académie de Versailles,
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 1996 modifié
relatif à l'élection des représentants des étudiants aux
conseils d'administration du centre national et des
centres régionaux des œuvres universitaires et
scolaires, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 septembre 2016 fixant les
dates des élections des représentants des étudiants
aux conseils d'administration des centres régionaux
des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral du 21 octobre 2016 fixant la date
des élections des représentants étudiants au conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires de Versailles ;

Vu l'arrêté rectoral du 14 novembre 2016 relatif aux
quatre listes enregistrées pour l'élection du 23
novembre 2016 des représentants étudiants au
conseil d'administration du CROUS de Versailles.

Vu l'arrêté rectoral du 14 novembre 2016 relatif à la
désignation des bureaux et sections de vote pour
l'élection du 23 novembre 2016 des représentants
étudiants au conseil d'administration du CROUS de
Versailles

Après consultation de la commission le 9 novembre 2016 :

ARRETE

Article 1 : Les scrutateurs et assesseurs figurant sur les listes transmises dans les délais impartis et jointes en annexes au présent arrêté, sont désignés pour participer aux opérations de dépouillement et de recensement des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles le 23 novembre 2016.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles et le directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 22 novembre 2016

Daniel FILATRE

